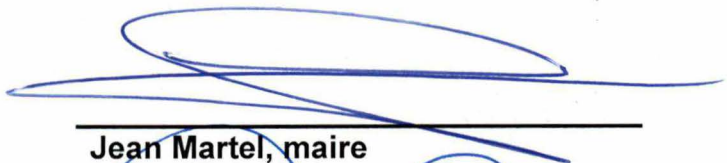
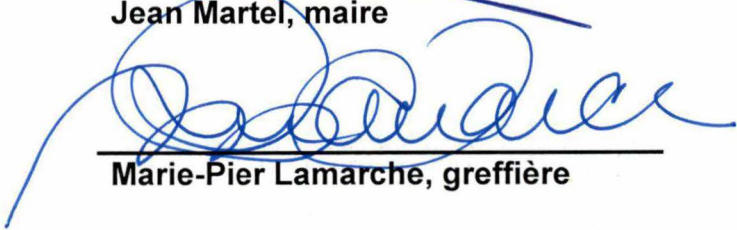


RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-319

RÈGLEMENT INTERDISANT LE VIRAGE À
DROITE SUR FEU ROUGE À CERTAINES
INTERSECTIONS SUR LE TERRITOIRE DE
BOUCHERVILLE

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le virage à droite à un feu rouge est interdit aux endroits énumérés dans liste des interdictions jointes au présent règlement comme **Annexe 1**.
2. Quiconque contrevient à l'article 1 du présent règlement commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 509 du *Code de la sécurité routière*.
3. Le présent règlement remplace le règlement CM-2003-93 interdisant le virage à droite sur feu rouge à certaines intersections.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Jean Martel, maire
Marie-Pier Lamarche, greffière

Règlements — Ville de Boucherville

ANNEXE 1

Formules Municipales - No 5614-R

AXE ROUTIER	DIRECTION	INTERSECTION	VIRAGE À DROITE INTERDIT
Rue De Montbrun	Nord	Route 132	En tout temps
Route 132	Est	Rue De Montbrun	En tout temps
Boul. De Montarville	Nord	Rue Samuel-de Champlain	En tout temps
Boul. De Montarville	Sud	Rue Samuel-de Champlain	En tout temps
Rue Samuel-de Champlain	Est	Boul. De Montarville	En tout temps
Rue Samuel-de Champlain	Ouest	Boul. De Montarville	En tout temps
Boul. De Montarville	Nord	Boul. de Mortagne	En tout temps
Boul. De Montarville	Sud	Boul. de Mortagne	En tout temps
Boul. de Mortagne	Est	Boul. De Montarville	En tout temps
Boul. de Mortagne	Ouest	Boul. De Montarville	En tout temps
Boul. De Montarville	Nord	Rue d'Avaugour	En tout temps
Boul. De Montarville	Sud	Rue d'Avaugour	En tout temps
Rue d'Avaugour	Est	Boul. De Montarville	En tout temps
Rue d'Avaugour	Ouest	Boul. De Montarville	En tout temps
Boul. De Montarville	Nord	Rue de Normandie	En tout temps
Boul. De Montarville	Sud	Rue de Normandie	En tout temps
Rue de Normandie	Est	Boul. De Montarville	En tout temps
Rue de Normandie	Ouest	Boul. De Montarville	En tout temps
Rue Ampère (sortie du CNRC)	Sud	Boul. de Mortagne	En tout temps